



NANTES, le 08 novembre 2019

"CONVOCACTION ASSEMBLEE GENERALE DU RCN 2019"

samedi 23 novembre 2019 à 18 h 30 à Nantes

Salle Festive Nantes Nord (73 Avenue du Bout des Landes, 44300 Nantes)

Cher adhérent(e),

L'Assemblée Générale est un moment majeur dans la vie du club.

Votre participation à cette réunion d'information, d'explications est un témoignage d'intérêt pour votre club et d'encouragement pour l'équipe de bénévoles et de salariés à poursuivre leurs actions.

Comme vous le verrez dans l'ordre du jour, nous nous attacherons à limiter cette assemblée générale à une durée de deux heures.

Des élections auront lieu pour le renouvellement du tiers sortant des membres du Comité Directeur. Si vous souhaitez déposer votre **candidature pour ces élections**, vous voudrez bien en aviser le responsable de votre centre ou directement le Président du club pour le **17 novembre 2019 dernier délai**.

Conditions pour être éligible (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Toute personne âgée de dix-huit ans au moins le jour de l'Assemblée Générale, membre de l'association depuis plus de six mois, à jour de ses cotisations et jouissant de ses droits civiques est éligible au Comité directeur.

Conditions pour être électeur (ARTICLE 12 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale comprend tous les adhérents des Six sections locales et de la section intégrée, à jour de leur cotisation.

Tout adhérent, âgé de 16 ans au moins le jour de l'Assemblée Générale, est électeur. Le représentant légal d'un adhérent âgé de moins de 16 ans le jour de l'Assemblée Générale est autorisé à prendre part au vote.

Le vote par procuration est autorisé ainsi que le vote par correspondance. Chaque adhérent peut se faire représenter par un autre adhérent de l'association muni d'un pouvoir.

Chaque adhérent ne peut détenir plus d'un pouvoir au cours d'une même assemblée

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Venez nombreux à notre Assemblée pour partager un moment convivial

Si vous êtes dans l'impossibilité d'y participer et que vous répondez aux conditions pour être électeur vous pouvez remettre un pouvoir à une personne de votre choix, répondant également à ces mêmes conditions, et qui participera au vote en votre nom. Vous trouverez pour cela un coupon au bas de ce courrier. Un pouvoir au maximum peut être détenu par une même personne.

Le Président du RCN,

Olivier BRENTEL

olivier.rcn@gmail.com



POUVOIR POUR ASSEMBLEE GENERALE DU 23/11/19 à Nantes

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom

Date de naissance

N° de licence

Donne pouvoir à :

Nom

Prénom

Pour participer en mon nom aux VOTES lors de l'Assemblée Générale du 23/11/2019.

Fait à le

Signature :
